

Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 28 septembre dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1— Classement « commune touristique » : la commune du Dévoluy bénéficie du classement « commune touristique » jusqu'en janvier 2018. Il est nécessaire de solliciter le renouvellement de ce classement. Le Conseil à l'unanimité, demande la reconnaissance du classement « commune touristique » pour la commune du Dévoluy.

2— Modification des statuts du SyME 05—approbation : lors de l'assemblée générale du SyME 05, les élus ont décidé de compléter les compétences optionnelles du syndicat portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur. Le Conseil à l'unanimité approuve les nouveaux statuts du SyME 05.

3— Espace muséographique—demandes de subventions : La délibération D2016-050 du 3 mai 2016 validait un plan de financement et sollicitait les aides financières correspondantes sur un projet d'un montant de 3 470 000 € HT. En 2016 la commune a obtenu un financement de la Région sur les études réalisées (Esquisse, APS, APD). Il convient de solliciter l'aide financière des différents partenaires sur un projet d'un montant de 3 369 000 €.

A 2 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour, le Conseil précise que cette délibération annule et remplace la délibération du 3/05/2016 n°D2016-050, approuve le projet présenté, sollicite les aides

financières selon le plan de financement :

Scénographie : 1 280 000 €
Europe (FEDER-POIA) : 384 000€
Région : 200 000 €
Département : 440 000 €
Autofinancement : 256 000 €
Construction bâtiment : 2 089 000 €
Département : 640 000 €
Autofinancement : 1 449 000 € .

4— Sécurisation accès piéton Superdévoluy—DETR 2017 : il est proposé de solliciter un financement de la DETR 2017 pour le projet de sécurisation des cheminements piétons à Superdévoluy entre la Maison d'accueil et les résidences des Toits du Dévoluy et des Chaumettes. Coût des travaux : 182 670 €. A l'unanimité, le Conseil approuve le projet, sollicite une aide financière de l'Etat 73 068 €.

5— Sécurisation accès plateau de Bure—demande de subvention : un bloc rocheux fait l'objet d'une surveillance particulière car menaçant de s'effondrer. Depuis 2010, les écartements augmentent d'environ 1 cm par an et mesuraient en 2015 entre 40 et 60 cm, l'Etat a demandé à la commune d'être maître d'ouvrage de travaux de sécurisation. Le coût de l'opération a été estimé à 540 000 € HT. Le Conseil à l'unanimité approuve le projet, sollicite une aide financière de l'Etat selon le plan de financement suivant : IRAM : 180 000 € ; Etat : 252 000 € Autofinancement : 108 000 €.

6— Mobiliers espaces publics—demande de financement : la Région apporte aux communes de moins de 1250 habitants une aide supplémentaire au titre du Fonds Régional

d'Aménagement du Territoire pour de « petits » projets, plafonnée à 12 000 €. Il est proposé de solliciter cette aide pour terminer l'aménagement de la place de l'Eglise de St Etienne avec la mise en place de garde-corps surplombant la route sous l'Eglise de St Etienne et de barrières à l'entrée du village de St Etienne. Coût prévisionnel : 39 305 € HT. A l'unanimité, le Conseil, approuve le projet, sollicite une aide financière de la Région de 12 000 €.

7—Bail de la gendarmerie—renouvellement : le bail concernant les locaux de la gendarmerie est arrivé à échéance. Un renouvellement est proposé pour une durée de 9 ans. Le loyer a été fixé à 31 470 € révisable tous les 3 ans. Le conseil à l'unanimité approuve le contrat de bail proposé et autorise le Maire à le signer.

8— Centre de bien-être—avenant n° 1 lot 1 PELISSARD : le lot n°1 « terrassement généraux » a été attribué à l'entreprise Pelissard pour un montant de 37 986,52 € HT. Un avenant est nécessaire pour la mise en place de la cuve fuel enterrée qui demande des terrassements non prévus au marché. Montant de l'avenant : 2 883,50 € HT portant le marché à 40 870,02 €.

Le Conseil à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 au lot 1 avec l'entreprise PELISSARD SAS d'un montant de 2 883,50 € HT, autorise Mme le Maire à signer ledit avenant.